

Force est à la loi...

A Nevers, le lundi 21 avril 2025

Ce vendredi 18 avril 2025, à la fin de la mise en place du mouvement promenade, un détenu a été pris dans une embuscade par plusieurs pensionnaires et a subi un tabassage en règle. Aussitôt, il a été évacué de la cour par le personnel et orienté vers l'infirmerie.

La décision est prise de réintégrer l'ensemble de la cour de promenade afin d'éviter une éventuelle escalade de la violence.

De suite, un pseudo meneur se croyant en impunité comme dans son quartier, a indiqué en ces termes « personne ne sortira de la promenade », incitant même à la rébellion et au mouvement collectif.

Face à la tension grandissante, et afin d'éviter un débordement collectif, d'autres mesures furent prises immédiatement par la direction.

Action...Réaction...

Tout d'abord, une fouille de cellule très approfondie du pseudo-leader a été ordonnée, un pochon de cocaïne fut découvert, mais surtout des inscriptions DDPF à divers endroits, ainsi que de l'apologie du terrorisme.

Ses propos énoncés dans la cour de promenade, contextualisé avec les inscriptions dans la cellule, indique clairement une prise de position sympathisante voire partie prenante, surtout au vu du contexte actuel.

En effet, notre profession étant depuis plusieurs jours la cible d'un groupuscule de voyou, par le biais, d'intimidations, menaces, dégradations des biens, tirs à la kalachnikov sur la PEP, montrant ainsi une escalade inquiétante de la violence à notre égard.

A la réintégration promenade, deux pensionnaires identifiés après visionnage des vidéos, et ayant participés au tabassage ont été fouillés, puis un changement de cellule instantané, afin de casser la dynamique de violence de ce groupe, le mutin a été placé au quartier disciplinaire.

L'action de chacun à son niveau avec une bonne coordination de TOUS, a permis une résolution de l'incident, avec un retour au calme immédiat.

L'encadrement dans son ensemble ayant même reconnu et félicité l'ensemble des personnels qui sont intervenus et prêté main forte dans la gestion de cet incident.



Le bureau local UFAP-UNSa Justice de Nevers félicite l'ensemble des personnels, notre établissement ne sera jamais une zone de non-droit, la maison d'arrêt appartient à ceux portant fièrement un uniforme et non à la voyoucratie.

Le bureau local UFAP-UNSa Justice de Nevers exige une sanction disciplinaire exemplaire à l'encontre du mutin, ainsi que son transfert à la fin de sa peine au quartier.

Ceci, dans le but d'envoyer un message clair et net au reste de la population pénale.

Nous espérons que la sanction pénale sera tout aussi ferme.

Le bureau local UFAP-UNSa Justice de Nevers apporte son soutien à tous les personnels ayant été lâchement visés directement par des attaques de voyou sans foi ni loi.

Pour conclure, à force d'entendre des idioties à longueur de journée, nous invitons les défenseurs des droits et diverses associations bienveillantes que le discours à la population pénale n'évoquant que les Droits doit aussi rappeler leurs Devoirs...

Le bureau local UFAP